



## Communiqué du SNCS-FSU du 22 février 2022

### **Le SNCS-FSU s'oppose à la mise en place des chaires de professeur junior au CNRS et dans tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le président-directeur général du CNRS, Antoine Petit, a annoncé le 22 février 2022 aux organisations syndicales que le CNRS a formulé des propositions de chaires de professeur junior au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ces propositions devraient se traduire par 25 chaires de professeur junior au CNRS en 2022, avec intégration comme directeur ou directrice de recherche au CNRS à partir de 2025. Cette décision est contraire à la position affichée jusqu'à présent par le CNRS qui préférerait apporter un soutien aux chaires de professeur junior par un financement durant la période du contrat à durée déterminée avant une intégration comme professeur des universités dans un autre établissement.

Le SNCS-FSU proteste fermement contre ce changement de position du CNRS. Le SNCS-FSU réaffirme son opposition absolue au dispositif des chaires de professeur junior, introduit par la Loi de programmation de la recherche (LPR), qui portera préjudice à l'enseignement supérieur et la recherche.

Le SNCS-FSU considère qu'il n'y a aucune raison valable de faire appel à ce dispositif au CNRS. Les concours de chargés et chargées de recherche et de directeurs et directrices de recherche permettent de recruter des chercheuses et des chercheurs de très grande qualité. En contournant le Comité national de la recherche scientifique, le dispositif des chaires de professeur junior représente non seulement une attaque du mode de recrutement des chercheuses et des chercheurs, mais il met aussi en danger la qualité du recrutement de ces chercheuses et chercheurs. Le recrutement en contrat à durée déterminée de 3 à 6 ans, avec des objectifs thématiques et opérationnels contractuellement fixés à l'avance, est contraire à la nécessaire autonomie inhérente au métier des chercheuses et des chercheurs. Les chaires de professeur junior mettent en danger les collectifs de travail en introduisant des différences importantes dans les carrières et dans l'accompagnement financier des chercheuses et des chercheurs. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, ces chaires de professeur junior ne sont pas des postes « en plus ». Dans un contexte de masse salariale contrainte, chaque recrutement sur une chaire de professeur junior se fera au détriment d'un recrutement de chargé ou chargée de recherche et d'une promotion de chargé ou chargée de recherche vers le corps des directeurs et directrices de recherche. Les 25 chaires de professeur junior envisagées pour 2022 au CNRS seront autant de postes en moins aux concours de chercheuses et chercheurs à partir de 2025.

Cette nouvelle mise en place des chaires de professeur junior au CNRS est inacceptable pour le SNCS-FSU. Ce faisant, le CNRS change de politique et entre dans une phase d'application sans nuance des mesures les plus unanimement contestées de la LPR. L'étape suivante risque fort d'être de rendre très aisé le recrutement de personnel chercheur, ingénieur et technicien en « CDI de mission scientifique ».

Le SNCS-FSU appelle la communauté à s'opposer à la mise en place des chaires de professeur junior.